



Résultats du deuxième trimestre

Avril à juin 2012

Rendre compte

Travail sécuritaire NB s'engage à assurer des normes de gouvernance et d'administration parmi les plus élevées. La direction est donc heureuse de présenter les résultats du trimestre au conseil d'administration. Le présent document résume les progrès de l'organisme vers l'atteinte de ses cinq buts stratégiques, de ses cibles et de ses stratégies tels qu'ils ont été établis lors du processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques du conseil. De plus, le document communique les risques que le conseil continue de surveiller; les priorités législatives et en matière de politiques; ainsi que les résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie. Vous pouvez vous procurer le *Plan stratégique et évaluation des risques 2012-2017* en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Buts stratégiques | 2 |
| La sécurité | 4 |
| L'équilibre | 5 |
| Le service | 7 |
| La reprise du travail | 8 |
| La satisfaction et l'engagement des employés | 9 |
| Évaluation des risques | 10 |
| Priorités législatives et en matière de politiques | 11 |
| Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie | 13 |
| Notes et coordonnées | 15 |

Vision

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick.

Mission

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

Mandat

Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.

Encourager la compréhension, l'acceptation et l'observation de toutes les lois dont Travail sécuritaire NB est responsable, y compris l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et de ses règlements.

Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.

Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.

Représenter les intervenants, et présenter des recommandations et des conseils au gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations que Travail sécuritaire NB juge à propos.

Valeurs

Nous sommes engagés à offrir à chaque client des services prompts, efficaces et bienveillants.

Nous croyons qu'une approche d'équipe assure que tous les membres de Travail sécuritaire NB travaillent en vue d'une vision, d'une mission, de valeurs et de buts communs.

Nous offrons des dirigeants compétents, énergiques et qui se concentrent sur une orientation claire pour Travail sécuritaire NB.

Nous assurons que nos décisions sont prises avec honnêteté, crédibilité et responsabilité.

Nous assurons que nos rapports sont fondés sur la confiance, le respect mutuel, la franchise et l'échange de renseignements clairs et fiables.

Nous gérons nos ressources humaines, matérielles et financières efficacement tout en respectant notre mandat et les priorités établies.

Buts stratégiques

- Cible atteinte
- Cible non atteinte

La sécurité

Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du taux global de blessures subies au travail et à une diminution de la perception que les blessures subies au travail sont inévitables au Nouveau-Brunswick.

Cibles annuelles

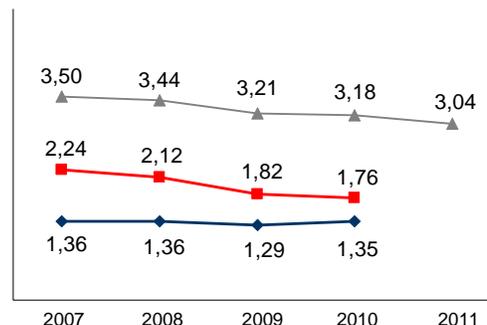
- Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.
- Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.

Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui croient que leur lieu de travail a une culture de travail sécuritaire sera supérieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Remarque : Nouvelle cible approuvée par le conseil d'administration en 2012. L'indice sera établi en 2013.

Taux de blessures

(Blessures pour chaque 100 ETP)



- ▲ Toutes les blessures pour chaque 100 ETP (Cible pour 2012 : < 3,28¹⁰) (Cible pour 2011 : < 3,37¹⁰)
- Blessures avec interruption de travail au Canada¹²
- ◆ Blessures avec interruption de travail au N.-B. (Cible < Canada)¹²

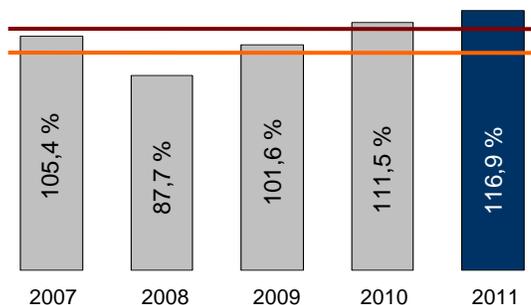
L'équilibre

Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

Cible annuelle

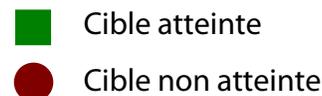
- Au strict minimum, nous maintiendrons une dette entièrement provisionnée.

Pourcentage de capitalisation¹



- Pourcentage de capitalisation
- Niveau de capitalisation cible (110 %)
- Capitalisation exigée par la loi (100 %)

Buts stratégiques



Le service

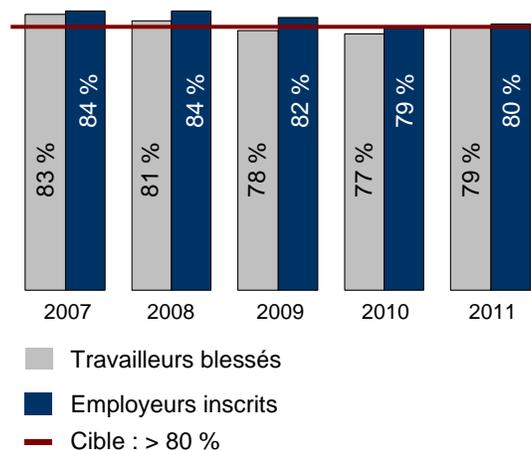
Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, compétence, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

Cible pour 2011

● Nous maintiendrons ou dépasserons le niveau de satisfaction élevé, soit supérieur à 80 %, auquel les travailleurs blessés et les employeurs s'attendent.

Remarque : Le conseil d'administration a approuvé l'élaboration d'une nouvelle cible pour 2013.

Satisfaction des clients¹



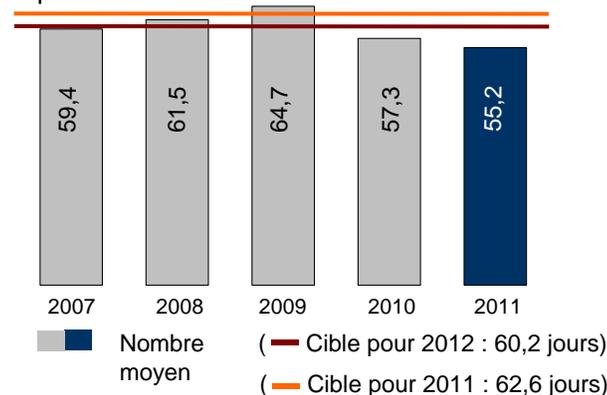
La reprise du travail

Nous réduirons la période écoulée avant que le travailleur blessé reprenne le travail en toute sécurité ou soit prêt à le reprendre de façon sécuritaire.

Cible annuelle

■ Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant à la reprise du travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations¹⁰



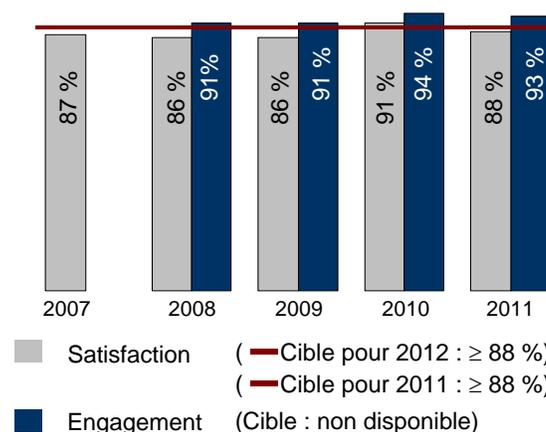
La satisfaction et l'engagement des employés

Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

Cible annuelle

■ Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.

Pourcentage d'employés satisfaits et engagés¹

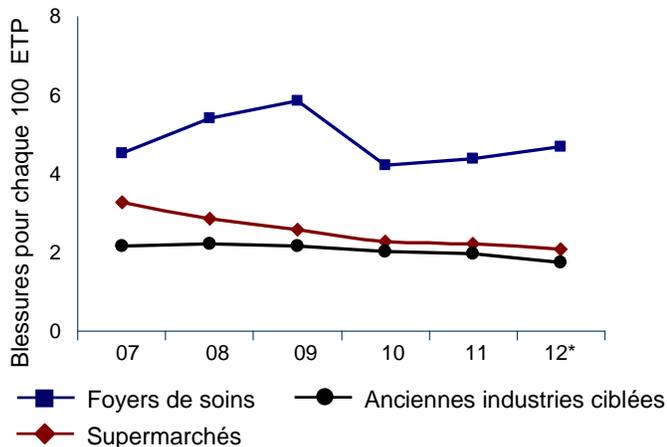


*La cible sera établie lorsque des données pour une période de cinq ans seront disponibles.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

La sécurité

Taux de blessures avec interruption de travail des industries ciblées^{2, 10, 11}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Cible annuelle à ce jour

- À la fin de juin 2012, le taux de blessures de la province s'élève à 3,05 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la cible de 3,28 pour 2012.

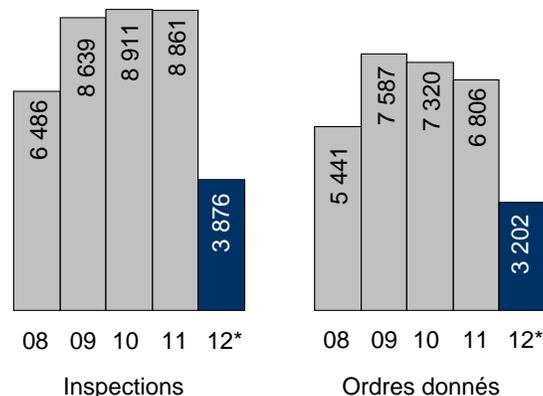
Industries à risque élevé

- Travail sécuritaire NB continue à concentrer ses efforts sur les industries à risque élevé afin de créer une culture de sécurité durable. À ce jour :
 - le taux de blessures avec interruption de travail par 100 ETP des industries ciblées actuelles est inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans pour les supermarchés (2,07 comparativement à la moyenne de 5 ans de 2,64) et des foyers de soins (4,70 par rapport à la moyenne de cinq ans de 4,88);
 - le taux de blessures avec interruption de travail des anciennes industries ciblées se chiffre à 1,75 blessure par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans de 2,11.

Intervention au niveau des entreprises

- Travail sécuritaire NB concentre son attention sur certaines entreprises en fonction de leur nombre de blessures ainsi que celui du groupe d'industries. Cette attention accrue favorise la création d'une infrastructure de santé et de sécurité durable chez ces entreprises ciblées. Au mois de juin 2012, le taux global de blessures de ces industries se chiffre à 5,31 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne antérieure de cinq ans de 7,35.

Conformité à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*^{2, 10}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Culture de travail sécuritaire

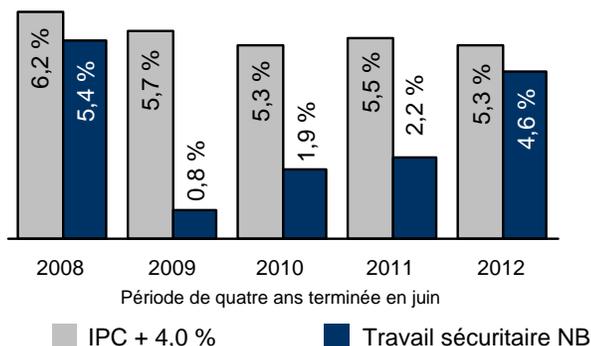
- L'inscription à la 32^e conférence annuelle en matière de santé et de sécurité prévue pour les 26, 27 et 28 septembre 2012 est maintenant disponible. La conférence a pour but de sensibiliser le public, et de présenter des questions et des tendances en matière de santé et de sécurité. Elle comprendra 32 ateliers et deux séances plénières. Pour obtenir des détails, vous pouvez aller à www.travailsecuritairenb.ca. Travail sécuritaire NB a établi un partenariat avec :
 - la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick en vue d'organiser et de promouvoir les cérémonies qui ont lieu dans la province dans le cadre du Jour de deuil pour rendre hommage aux personnes qui ont subi une blessure, qui ont été victimes d'un accident mortel ou qui ont été atteintes d'une maladie professionnelle par suite de leur travail.
 - le Réseau de santé Vitalité et le Réseau de santé Horizon en vue d'organiser une conférence intitulée Leadership pour des lieux de travail sains et sécuritaires en soins de santé. Les ateliers ont compris :
 - la prévention des lésions musculo-squelettiques;
 - des scénarios fictifs pour attirer l'attention sur des pratiques de travail sécuritaires et dangereuses;
 - des approches en vue d'améliorer les systèmes de santé et de sécurité.
- L'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick Incorporée fera une présentation aux administrateurs et présidents de conseils d'administration de foyers de soins lors de son assemblée générale annuelle.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

L'équilibre

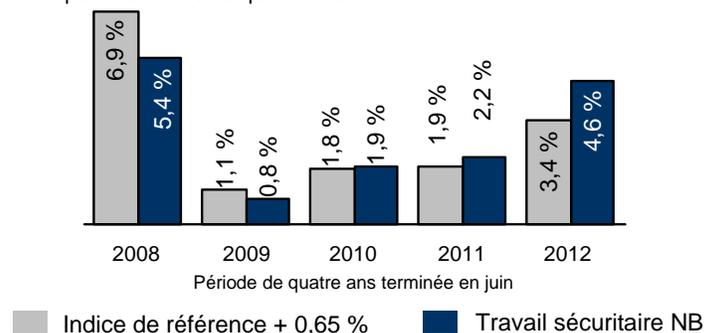
Objectif de rendement n° 1⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 4 %¹³ sur une moyenne mobile de quatre ans.



Objectif de rendement n° 2⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur au rendement généré par le portefeuille de référence défini dans la politique de placement, et ce, de 0,65¹³ sur une période mobile de quatre ans.



Gestion des placements rigoureuse

- Le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a connu une baisse de 0,74 % au deuxième trimestre de 2012 et une amélioration de 4,30 % à ce jour au 30 juin 2012. Les marchés des actions internationales ont connu une baisse au deuxième trimestre à mesure que les inquiétudes au sujet de la cessation des paiements sur la dette souveraine par l'Europe ont continué et que la croissance économique en Chine a ralenti. Les actions canadiennes ont affiché une baisse de 5,7 % pour le trimestre. Les actions américaines ont connu une baisse de 0,8 % (CAD). Les actions internationales (EAFE) ont connu une baisse de 5,3 %. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir un niveau de pleine capitalisation et une discipline quant aux placements lors de conditions volatiles des marchés.

Gestion financière rigoureuse

- Le revenu tiré des cotisations pour le deuxième trimestre de 2012 a été 2,3 millions de dollars de plus que le montant prévu, et 10,8 millions de dollars de moins que l'exercice dernier. Cette diminution était surtout attribuable à la baisse

du taux de cotisation moyen, qui est passé de 2,00 \$ en 2011 à 1,70 \$ en 2012. Le revenu des placements pour le deuxième trimestre a été 7,7 millions de dollars de plus que prévu. Le taux de rendement à la fin du deuxième trimestre s'est chiffré à 4,30 %, comparativement à un taux de rendement prévu au budget de 3,56 %, et à un taux de rendement de 3,71 % à la fin du deuxième trimestre de 2011.

Le total des dépenses pour le deuxième trimestre de 2012 était inférieur de 10,7 millions de dollars au montant prévu au budget et de 10,0 millions de dollars de moins que l'exercice précédent. Les frais engagés au titre des réclamations étaient 8,5 millions de dollars de moins que le montant prévu au budget, et 10,6 millions de dollars de moins que l'exercice précédent. Cette diminution était attribuable à la tendance à la baisse du nombre d'accidents et de la durée des réclamations. La diminution du nombre d'accidents continue à avoir un effet positif sur les coûts des réclamations à la fin du deuxième trimestre de 2012. Les frais d'administration et du Tribunal d'appel, ainsi que les obligations prévues par la loi étaient inférieurs de 2,1 millions de dollars au montant prévu au budget et 0,7 million de dollars de plus que l'exercice précédent. Ces résultats ont donné lieu à un excédent net de 27,9 millions de dollars pour la période

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

L'équilibre

Gestion financière rigoureuse

comparativement à un excédent net prévu de 7,3 millions de dollars. Le pourcentage de capitalisation à la fin du deuxième trimestre de 2012 s'est chiffré à 118,9 %, comparativement à 112,8 % à la fin du deuxième trimestre de 2011.

- Les états financiers reflètent l'effet d'une récente décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick relative aux prestations de retraite du Régime de pensions du Canada. On estime que l'effet sur les coûts des réclamations pour les accidents survenus à ce jour se chiffre à 3,9 millions de dollars. De ce montant, 1,1 million de dollars a trait aux employeurs tenus personnellement responsables et n'a pas d'incidence sur les états financiers. L'effet sur les coûts des réclamations des versements futurs n'a pas encore été évalué et par conséquent, n'est pas encore quantifiable.

Remarque : Les Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie figurent aux pages 13 et 14.

Surveillance, vérification et évaluation

- Les vérifications internes en cours ou effectuées au 30 juin 2012 ont porté sur ce qui suit :
 - le programme de modifications apportées au domicile;
 - un examen fiduciaire des placements;
 - des inspections en matière de santé et de sécurité au lieu de travail;
 - le versement de prestations;
 - l'équilibrage du grand livre;
 - les versements d'aide médicale en double possibles.

On a vérifié la présence et la fiabilité des contrôles internes; les vulnérabilités des systèmes de technologie de l'information; ainsi que la conformité à la législation et aux politiques afin d'assurer que les risques sont bien maîtrisés.

Gouvernance

- Le conseil d'administration a terminé le processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques, au cours duquel il :
 - a approuvé une nouvelle cible pour le but en matière de sécurité et l'élaboration d'un nouvel outil d'évaluation pour la cible en matière de service;
 - a déterminé 21 risques et a pris des mesures à cet égard;
 - a affecté des ressources à 44 priorités.



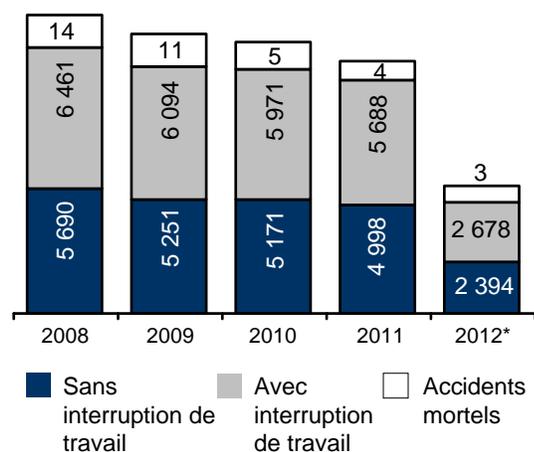
Vous pouvez vous procurer une version intégrale du *Plan stratégique et évaluation des risques* à partir du site www.travailsecuritairenb.ca.

- La structure de prise de décision méthodique du conseil d'administration est reflétée dans la Politique n° 41-012 – Équilibrage des décisions, qui définit et communique les principes du conseil en ce qui a trait aux décisions liées aux prestations.
- James McNiven de la Dalhousie University a présenté sa recherche sur la population active, qui prévoit des pénuries de main-d'œuvre importantes à l'avenir. Travail sécuritaire NB examine cette question afin de déterminer l'incidence possible de ces pénuries de main-d'œuvre sur l'organisme.

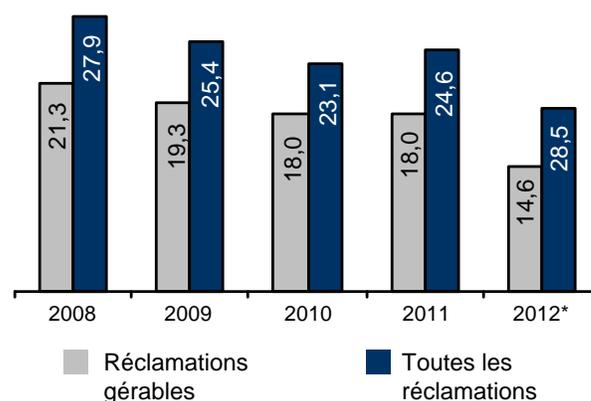
Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

Le service

Réclamations acceptées selon la catégorie^{2, 6, 7}
Annuel / Cumulatif à ce jour*



Jours écoulés avant le premier chèque de prestations^{2, 5}
Jours à partir de la date de l'incapacité
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Volume de réclamations

- À ce jour, le volume de réclamations a diminué par rapport à la même période en 2011; le nombre de réclamations acceptées a diminué de 3,5 %; le nombre de réclamations sans interruption de travail a diminué de 1,6 %; et les réclamations avec interruption de travail ont diminué de 5,2 %.

Aider les clients à naviguer dans le système

- Le Tribunal d'appel a reçu 378 demandes d'appel, soit une augmentation de 8,6 % par rapport à la même période en 2011. Il a également résolu 420 appels, soit une augmentation de 16 % à ce jour par rapport à la même période en 2011.

Mesurer et évaluer la satisfaction des clients

- Un total de 86,1 % des clients à ce jour ont indiqué qu'ils étaient plutôt ou entièrement satisfaits des services qu'ils avaient reçus au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB.

Jours écoulés avant le premier chèque

- Le nombre de jours écoulés avant le premier chèque a augmenté de 0,7 jour (5,0 %) à ce jour pour les réclamations gérables et de 0,3 jours (1,1 %) à ce jour pour toutes les réclamations comparativement à 2011.

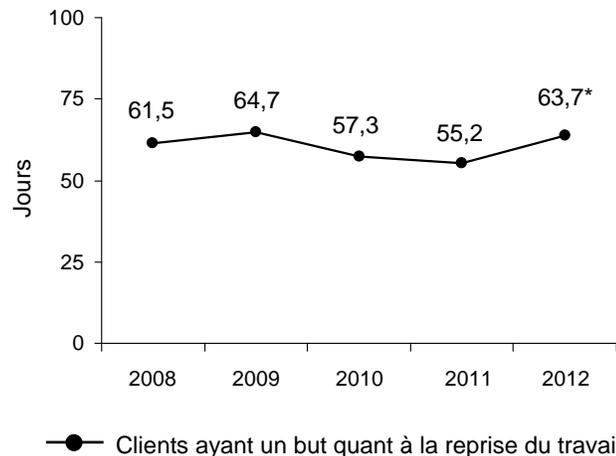
Prestation de services rentable

- Un total de 2 505 employeurs ont payé leur cotisation par le biais du système de la Cotisation mensuelle selon les salaires réels, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à la même période en 2011. Le système est maintenant offert entièrement en ligne depuis 2011.
- Plus de 23 % des 11 963 employeurs cotisés annuellement ont déclaré leurs salaires cotisables en ligne à l'aide du *Formulaire 100* électronique. Le nombre d'employeurs qui se servent du *Formulaire 100* électronique a augmenté de 15,7 % par rapport à 2011, pour se chiffrer à 2 785.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

La reprise du travail

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations^{2, 10}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Cible annuelle à ce jour

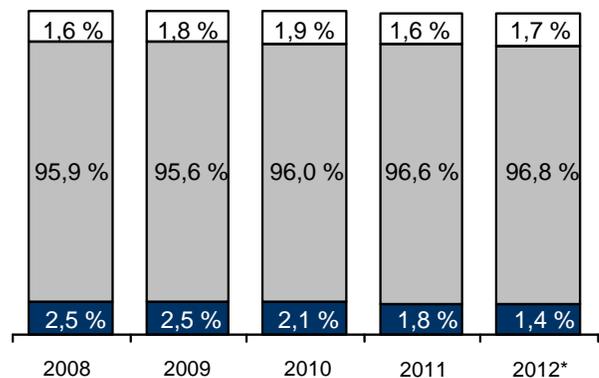
- À la fin de juin 2012, le nombre de jours pendant lesquels les travailleurs blessés ayant un but quant à la reprise du travail reçoivent des prestations est supérieur de 3,5 jours à la cible de 2012, soit 60,2 jours.

Gestion médicale de cas

- Travail sécuritaire NB a mis en œuvre un projet pilote d'une durée de un an en vue de gérer les réclamations pour les blessures au bas du dos. Des chirurgiens orthopédistes, des physiothérapeutes et l'équipe de gestion des réclamations collaboreront pour faciliter la réadaptation appropriée et en temps opportun, ainsi que la gestion médicale en :
 - utilisant un réseau de physiothérapeutes et de chirurgiens orthopédistes choisis;
 - obtenant un traitement et une évaluation en physiothérapie du réseau de physiothérapeutes choisis au moment d'adresser les cas aux services de gestion des réclamations;
 - assurant un accès plus rapide aux chirurgiens, au besoin.
- Travail sécuritaire NB a élaboré un programme des blessures psychologiques traumatiques, qui est entré en vigueur en janvier 2012. Le programme comprend :

Réclamations avec interruption de travail réglées^{2, 10}

But quant à la reprise du travail et prestations complètes d'invalidité à long terme
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



- Prestations complètes d'invalidité à long terme
- N'ont pas repris le travail
- Repris le travail / Même situation d'emploi qu'avant l'accident

- une communication avec les employeurs en vue de leur donner des renseignements sur le programme;
- la formation d'employés relativement aux normes en matière de gestion des réclamations, soit les critères de communication opportune avec les travailleurs blessés, l'employeur et le psychologue;
- un conseiller en psychologie;
- des fournisseurs de services psychologiques;
- l'amélioration du rôle de l'ergothérapeute;
- l'accès à une équipe multidisciplinaire spécialisée en blessures psychologiques traumatiques au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB.

Promotion de la médecine du travail

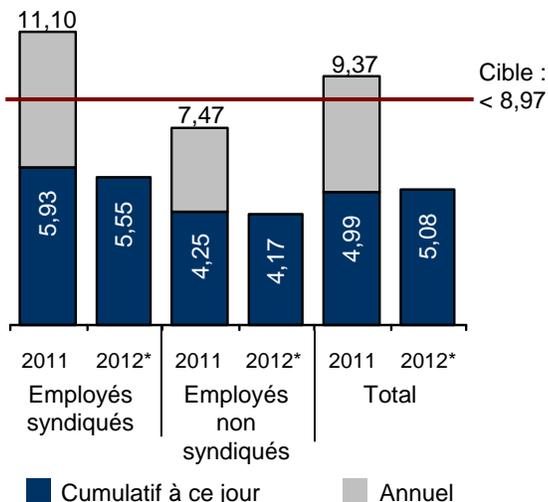
- Travail sécuritaire NB, la commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse et la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard ont formé la Maritime Occupational Medicine Continuing Medical Education Alliance. Par le biais d'un partenariat avec la Dalhousie University, l'Alliance financera des cours en ligne en médecine du travail. Le premier cours, prévu pour l'automne 2012, portera sur des questions liées aux médecins qui prescrivent des arrêts de travail.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le deuxième trimestre

La satisfaction et l'engagement des employés

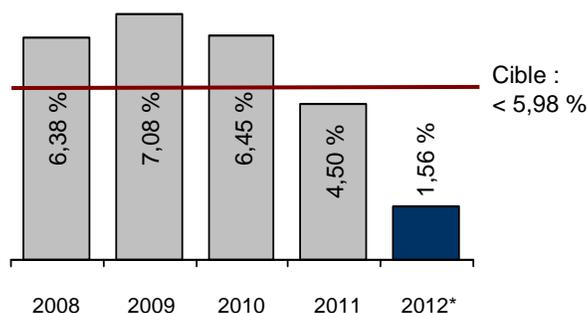
Jours d'absence^{3, 8}

Annuel / Cumulatif à ce jour



Roulement du personnel^{3, 9}

Pourcentage de tous les employés (annuel / cumulatif à ce jour*)



Santé, sécurité et mieux-être

- Une réclamation sans interruption de travail d'un employé de Travail sécuritaire NB a été acceptée en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, soit un total de deux réclamations à ce jour.
- Parmi les activités organisées dans le cadre du plan de santé et de sécurité au deuxième trimestre, on retrouve :
 - la mise en œuvre de procédures de confinement dans le cadre de procédures d'urgence générales;
 - la révision des heures d'accès au Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB.
- Le comité de mieux-être de Fredericton / Grand Bay-Westfield a reçu le Prix du mieux-être à cœur de la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick. Le prix reconnaît les organismes qui offrent à leurs employés des programmes axés sur des principes de la santé, comme la saine alimentation et l'activité physique.

Gestion de l'incapacité au travail

- Travail sécuritaire NB a appuyé deux employés participant à un programme de reprise graduelle du travail qui leur a permis de reprendre toutes leurs tâches avant la fin du deuxième trimestre.

Planification de la relève et perfectionnement professionnel

- Au deuxième trimestre, 31 postes ont fait l'objet d'un concours, dont 14 étaient des postes permanents. Quatre de ces postes ont donné lieu à une promotion interne.
- Dans le cadre d'activités de perfectionnement professionnel, des employés ont participé à des présentations et à des ateliers portant sur :
 - la gestion de priorités multiples à l'intention des gestionnaires;
 - le programme Sécurité en premier à l'intention des étudiants d'été.

Satisfaction et engagement des employés

- Le 20 avril, les employés ont pris part à la réunion générale annuelle et Banquet de reconnaissance pour années de service et retraite. On a rendu hommage à 82 employés qui ont célébré de 5 à 35 années de service, et à dix retraités.

Évaluation des risques

Dans le cadre du processus annuel de la planification stratégique, le conseil d'administration détermine et évalue les risques qui pourraient avoir des répercussions sur la capacité de Travail sécuritaire NB d'atteindre ses buts.

Mises en garde de la direction

- Travail sécuritaire NB continue à gérer et à analyser l'incidence d'une récente décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick relative aux prestations de retraite du Régime de pensions du Canada. Les états financiers reflètent l'incidence de cette décision sur les coûts des réclamations des accidents survenus à ce jour, qu'on estime se chiffrer à 3,9 millions de dollars. De ce montant, 1,1 million de dollars a trait aux employeurs tenus personnellement responsables et n'a pas d'effet net sur les états financiers. L'effet sur les coûts des réclamations des versements futurs n'a pas encore été évalué et n'est donc pas quantifiable.

| | Niveau | Stratégie |
|--|---------------------|-----------|
| Risques liés au mandat unique | | |
| Équilibrage des décisions relatives aux prestations afin d'assurer l'équité entre les générations et la durabilité du régime | Prudence nécessaire | Réduire |
| Équilibrage des améliorations apportées aux prestations et des taux de cotisation | Prudence nécessaire | Réduire |
| Effet des objectifs en matière de politique du conseil non atteints | Prudence nécessaire | Réduire |
| Planification de la relève des membres du conseil | Prudence nécessaire | Réduire |
| Divergences entre les décisions du Tribunal d'appel et les politiques du conseil | Inacceptable | Réduire |
| Différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité | Acceptable | Réduire |
| Lacunes et retards au niveau des lois et des règlements en matière d'hygiène et de sécurité au travail | Inacceptable | Réduire |
| Niveau de capitalisation | Inacceptable | Réduire |
| Définition du rôle de Travail sécuritaire NB en matière de reprise du travail | Prudence nécessaire | Réduire |
| Risques opérationnels | | |
| Répercussions d'événements catastrophiques sur la continuité des opérations | Prudence nécessaire | Réduire |
| Nombre d'employés qui prennent leur retraite | Inacceptable | Réduire |
| Maintien d'employés de Travail sécuritaire NB dans les domaines spécialisés | Prudence nécessaire | Réduire |
| Risques pour la réputation | | |
| Décisions du gouvernement indépendantes des recommandations de Travail sécuritaire NB | Inacceptable | Réduire |
| Effets des recommandations d'organismes externes sur Travail sécuritaire NB | Prudence nécessaire | Réduire |
| Risques externes | | |
| Augmentation des blessures liées à une diminution des compétences et du nombre de travailleurs | Acceptable | Accepter |
| Nouvelles industries à risque élevé | Prudence nécessaire | Réduire |
| Modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques dans d'autres provinces et territoires | Prudence nécessaire | Réduire |
| Protection de l'intégrité du régime | Acceptable | Réduire |
| État de santé général des travailleurs néo-brunswickois | Prudence nécessaire | Accepter |
| Disponibilité et coûts des soins de santé | Prudence nécessaire | Accepter |
| Répercussions du vieillissement de la population sur les lieux de travail sécuritaires | Acceptable | Accepter |

Priorités législatives et en matière de politiques

Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB détermine les ressources et les attribue aux priorités clés en matière de législation et de politiques. Le tableau qui suit indique la date à laquelle les priorités sont terminées.

| Priorités de 2011-2012 approuvées au premier trimestre de 2012 | Date d'achèvement |
|--|--------------------------|
| Politique n° 21-400 – Réadaptation | Le 26 janvier 2012 |
| Barème des frais n° 29-501 – Fournisseurs d'aide médicale | Le 26 janvier 2012 |
| Politique n° 21-402 – Modifications apportées au véhicule | Le 26 janvier 2012 |
| Barème des frais n° 49-200 – Distribution des transcriptions et des enregistrements des audiences devant le Tribunal d'appel | Le 26 janvier 2012 |
| Barème des frais n° 49-310 – Distribution des décisions du Tribunal d'appel | Le 26 janvier 2012 |
| Barème des frais n° 29-555 – Subvention destinée à la qualité de vie | Le 16 février 2012 |
| Politique n° 34-200 – Objectifs de placement | Le 12 mars 2012 |

| Priorités de 2012-2013 établies en avril 2012 | Date d'achèvement |
|---|--------------------------|
| Gouvernance et administration | |
| Politique n° 41-002 – Énoncé de gouvernance – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB (examen annuel) | Le 31 mai 2012 |
| Politique n° 41-004 – Gouvernance – Élaboration et évaluation des politiques | |
| Politique n° 41-007 – Protection de la vie privée et sécurité des données | |
| Politique n° 41-012 – Gouvernance – Équilibrage des décisions | Le 31 mai 2012 |
| Politique n° 33-000 – Ressources humaines | |
| Politique n° 34-205 – Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements | |
| Politique n° 37-100 – Stratégie financière à long terme | |
| Évaluation et engagement | |
| UNE NOUVEAUTÉ – Affectation de ressources à l'élaboration d'un nouvel outil pour le sondage sur la satisfaction de la clientèle | |
| Aide médicale et appareils de réadaptation | |
| Politique n° 21-403 – Modifications apportées au domicile | |
| Politique n° 25-003 – Soins à domicile et indépendance | |
| Politique n° 25-007 – Prothèses, orthèses et appareils de réadaptation | |
| Barème des frais n° 29-510 – Lunettes prescrites | |
| Barème des frais n° 29-550 – Allocations pour soins personnels | |
| Barème des frais n° 29-551 – Prothèses auditives et piles | |
| Politique n° 25-010 – Conditions personnelles non indemnissables qui entrent en jeu pendant la réadaptation | |
| Admissibilité et prestations | |
| Politique n° 21-211 – Période d'attente de trois jours | |
| Politique n° 21-215 – Suppléments à l'indemnité | |
| Politique n° 21-208 – Travailleurs âgés de moins de 21 ans (modification législative en ce qui a trait aux stagiaires) | |
| Politique n° 21-112 – Critères d'admissibilité – Perte d'audition | |

Services aux employeurs

Politique n° 21-300 – Attribution des coûts de réclamation
Politique n° 23-100 – Inscription des employeurs
Politique n° 23-200 – Salaires assurables
Politique n° 23-300 – Classification des employeurs
Politique n° 23-305 – Administration des activités à l'extérieur de la province
Politique n° 23-400 – Vérification des comptes d'employeurs
Politique n° 23-500 – Paiement de la cotisation des employeurs
Politique n° 23-600 – Établissement des taux de cotisation de base
Politique n° 23-605 – Système d'évaluation de l'expérience
Politique n° 23-607 – Transfert / Partage de l'expérience des coûts des réclamations
Politique n° 23-703 – Cotisation fondée sur une sous-estimation ou une sous-déclaration des salaires
Politique n° 23-704 – Late Filing Penalty
Barème des frais n° 29-301 – Cotisation des volontaires

Priorités législatives

Décisions du Tribunal d'appel en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*

Modifications à l'allocation de décès

Le 31 mai 2012 –
Modifications
recommandées au
gouvernement par le
conseil d'administration

Approbation de règlements par le conseil d'administration

Dispositions générales en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*

Comité technique pour représenter l'industrie de la construction

Hygiène du travail / Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Règlements régissant les opérations forestières

Traitement du gaz naturel liquéfié

UNE NOUVEAUTÉ – Usage des aiguilles sécuritaires

UNE NOUVEAUTÉ – Violence en milieu de travail

Diminution physique permanente

Pénalités, amendes et déclaration d'accidents en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Les résultats d'exploitation exposent en détail le revenu et les dépenses de Travail sécuritaire NB pour le deuxième trimestre de 2012, par rapport aux chiffres budgétés et à la période correspondante de l'exercice antérieur. Les mouvements de la trésorerie exposent en détail les rentrées et les sorties de fonds pour le deuxième trimestre de 2012, par rapport à la période correspondante de l'exercice antérieur.

Résultats d'exploitation (non vérifiés) Période de six mois terminée le 30 juin 2012

| | Budget (Cumulatif à ce jour) (en milliers) | Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers) | Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers) |
|--|---|---|--|
| Revenus | | | |
| Cotisations, y compris les employeurs tenus personnellement responsables | 88 040 \$ | 90 368 \$ | 101 178 \$ |
| Placements | 36 275 | 43 944 | 36 530 |
| Province du Nouveau-Brunswick | – | – | 100 |
| | 124 315 \$ | 134 312 \$ | 137 808 \$ |
| Dépenses | | | |
| Frais engagés au titre des réclamations | 94 175 | 85 626 | 96 238 |
| Administration | 21 253 | 19 277 | 18 678 |
| Tribunal d'appel | 926 | 768 | 753 |
| Obligations prévues par la loi | 688 | 699 | 658 |
| | 117 042 \$ | 106 370 \$ | 116 327 \$ |
| Excédent net | 7 273 \$ | 27 942 \$ | 21 481 \$ |

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Mouvements de la trésorerie (non vérifiés) Période de six mois terminée le 30 juin 2012

| | Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers) | Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers) |
|--|---|--|
| Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation | | |
| Rentrées de fonds provenant des sources suivantes : | | |
| Employeurs cotisés | 92 477 \$ | 105 643 \$ |
| Employeurs tenus personnellement responsables | 13 694 | 13 594 |
| Intérêts et dividendes | 15 037 | 14 137 |
| Province du Nouveau-Brunswick | – | 400 |
| | <u>121 208</u> | <u>133 774</u> |
| Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes : | | |
| Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés | 67 973 | 66 000 |
| Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres | 22 536 | 22 092 |
| | <u>90 509</u> | <u>88 092</u> |
| Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation | 30 699 | 45 682 |
| Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement | | |
| Rentrées de fonds provenant des sources suivantes : | | |
| Vente de placements | 121 689 | 210 020 |
| Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante : | | |
| Acquisition de placements | 134 049 | 232 153 |
| Acquisition d'immobilisations | 491 | 549 |
| | <u>134 540</u> | <u>232 702</u> |
| (Sorties) nettes de fonds liées à l'investissement | (12 851) | (22 682) |
| Augmentation des espèces pendant l'exercice | 17 848 | 23 000 |
| Espèces et placements à court terme, début de la période | 21 774 | 28 374 |
| Espèces et placements à court terme, fin de la période | 39 622 \$ | 51 374 \$ |

Les résultats d'exploitation et les mouvements de la trésorerie ont été dressés conformément aux conventions et pratiques comptables précisées dans les notes afférentes aux états financiers présentés dans le *Rapport annuel 2011* de Travail sécuritaire NB.

Notes

1. Les résultats annuels sont établis selon les données présentées dans le document intitulé *Résultats de fin d'exercice 2011*.
2. Source : Division des services de travail sécuritaire, 30 juin 2012.
3. Source : Service des ressources humaines, 30 juin 2012.
4. Source : Division des services généraux, 30 juin 2012.
5. Les réclamations gérables ne comprennent pas, par exemple, celles qui ont été présentées en retard, qui ont fait l'objet d'un appel ou pour lesquelles un employeur a présenté une formule de décision.
6. Ne comprend pas les dossiers ouverts qui ne deviennent pas une réclamation.
7. Tous les accidents mortels relevaient de la *Loi sur les accidents du travail* en 2012, selon l'année de l'accident.
8. Jours d'absence = total des jours d'absence / (postes réels prévus au budget annuel - postes vacants).
9. Roulement du personnel (exprimé en pourcentage) = (nombre d'employés quittant l'organisme / ETP) * 100.
10. Les chiffres sont rajustés chaque trimestre à mesure que les données arrivent à échéance.
11. Des tendances plus précises peuvent être déterminées à la fin de l'exercice une fois que les données sont arrivées à échéance et que les influences saisonnières ont diminué.
12. Source : « Principaux indicateurs statistiques des résultats », Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), n° 21. Remarque : Le Nouveau-Brunswick a une période d'attente de trois jours. Par conséquent, le nombre de réclamations avec interruption de travail pourrait ne pas refléter toutes les blessures avec interruption de travail, telles qu'elles sont définies par l'ACATC.
13. Avant le 31 mars 2012, l'objectif de rendement n° 1 était l'indice des prix à la consommation (IPC) + 3,8 % et l'objectif de rendement n° 2 était le portefeuille de référence + 0,75 %. Ces changements sont attribuables à une mise à jour de la Politique n° 34-200 – Objectifs de placement.

Coordonnées

1 800 222-9775
www.travailsecuritairenb.ca

1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9